



CHARTRE ETHIQUE DES INTERVENANTS

Association « Chemins de Maât »

Préambule

Dans un souci de cohérence, de respect et d'intégrité, cette charte éthique vise à encadrer les pratiques des intervenants en lien avec l'association *Chemins de Maât*. Elle garantit une posture claire et respectueuse du champ du bien-être, en complémentarité avec le domaine médical ou paramédical, sans prétention thérapeutique.

1. Respect du cadre et des limites de notre pratique

- 1.1. Les pratiques proposées s'inscrivent dans une démarche de **relaxation**, de **bien-être**, de **mieux-être** et d'**exploration personnelle**, sans se substituer à un suivi médical ou psychologique.
- 1.2. L'intervenant s'engage à :
 - ne pas poser de diagnostic médical,
 - ne juger ni un traitement médical/paramédical en cours, ni un praticien quel qu'il soit
 - ne pas conseiller d'interrompre un traitement médical.

2. Collaboration et complémentarité

- 2.1. L'intervenant reconnaît la légitimité du corps médical et s'inscrit dans une posture de complémentarité.
- 2.2. En cas de troubles de santé signalés par une personne, l'intervenant l'oriente vers des professionnels de santé compétents si nécessaire.

3. Intégrité, humilité et transparence

- 3.1. L'intervenant communique avec honnêteté sur ses compétences, ses formations, et les effets possibles (et les limites) des pratiques proposées.
- 3.2. Il évite tout discours promouvant des croyances dogmatiques, des promesses de guérison ou toute forme de manipulation.

4. Respect de la personne accompagnée

- 4.1. L'intervenant veille à offrir un cadre bienveillant, sécurisé, et respectueux du rythme, de la parole et de l'autonomie de chaque personne.

4.2. Il garantit la confidentialité des échanges et agit avec une posture d'écoute, de non-jugement et de neutralité.

5. Engagement professionnel

5.1. L'intervenant s'engage à continuer à se former régulièrement, à remettre sa pratique en question, et à cultiver une posture d'humilité et de discernement.

5.2. Il accepte les retours de l'association et des bénéficiaires, et œuvre dans un esprit de coopération.

Fait à Nice, le 20 juillet 2025.

L'intervenant : (NOM, Prénom) _____

Discipline(s) enseignée / pratiquée : _____

Date et signature :